

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 septembre 2009

INFLATION : RETOUR POSSIBLE A MOYEN TERME

Les conditions d'un possible retour de l'inflation se mettent peu à peu en place : simple phénomène cyclique d'un côté, à l'issue d'une longue période de stabilité des prix ; moyen nécessaire d'éponger les excédents de liquidités créés par les banques centrales pour éviter l'effondrement du système bancaire mondial en 2008 d'un autre côté. Tant que le taux d'utilisation des capacités de production demeure historiquement faible, le risque n'est pas imminent. Toutefois, les signaux d'une reprise économique naissante se multiplient, et déjà les cours des matières premières ont repris le chemin de la hausse,... Les paramètres d'exploitation, en produits comme en charges s'ajusteront les uns aux autres le moment venu. En revanche, une gestion des actifs et passifs à long terme doit anticiper l'évolution attendue. De ce point de vue, il convient de rappeler qu'en période d'inflation, et sous réserve des taux d'intérêt réels en vigueur (taux nominal - taux d'inflation), la position d'emprunteur est structurellement préférable à celle de prêteur. Le financement des investissements par emprunt plutôt que par autofinancement sera donc privilégié, et on évitera les placements obligataires sur des échéances lointaines. Dans une telle perspective, l'immobilier demeure un excellent support tant qu'il n'atteint pas une proportion excessive des actifs totaux, de même que les actions et les produits qui leur sont liés.

Pascal MARTIN-RETORD

Associations : publication des comptes annuels

La loi du 1er janvier 2006 avait institué l'obligation pour les associations de publier comptes annuels et rapports du commissaire aux comptes, à l'instar des sociétés commerciales, dès lors qu'elles recevaient annuellement des fonds publics d'un montant supérieur à 153.000 €.

Le décret d'application fixant les modalités pratiques de cette publication est daté du 14 mai 2009. La publicité doit être faite par internet exclusivement au près de la Direction des Journaux Officiels.

Il appartient donc à chaque association concernée de prendre les dispositions nécessaires en ce sens.

Restauration, TVA au taux réduit

Les médias s'en sont largement fait l'écho en période estivale : la restauration bénéficie désormais en France du taux réduit de TVA. Il appartient évidemment à chaque professionnel d'appliquer dans son établissement les mesures qui en découlent, notamment en matière de baisse de prix de certains produits.

Mais au plan de la gestion comptable et fiscale, il est également indispensable d'adapter l'organisation administrative et notamment le paramétrage et le suivi des caisses en sorte de pouvoir justifier précisément, comme précédemment, du montant des recettes réalisées au taux normal d'une part, et au taux réduit d'autre part.

Cabinet chambérien : dernière tranche de travaux

Après le plateau supérieur qui avait été traité en 2008, la période estivale 2009 a été mise à profit pour engager la rénovation du plateau de réception de nos bureaux chambériens. L'ensemble devrait être terminé fin septembre.

Nous remercions bien évidemment nos visiteurs de la tolérance dont ils ont bien voulu faire preuve pendant la période de « camping ».

Après un petit temps de réorganisation / réappropriation de l'espace nous aurons donc le plaisir de vous accueillir dans des locaux plus fonctionnels, plus colorés et plus lumineux.